

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL DIVERS																
Nature de l'activité (1)		90 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux								
N° SIRET													si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion							Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA								
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)															AA	69 118	100,82 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)															AB	4	0,01 %	
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)															AC	558	0,81 %	
	4	Montant net des recettes															AD	68 556	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)															AE	5	0,01 %	
	6	Gains divers (5)															AF	3 921	5,72 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)															AG	72 484	105,73 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)															BA	2 373	3,46 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)															BB	4 357	6,36 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)															BC	604	0,88 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée															BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale															JY	368	0,54 %	
	13	Autres impôts															BS	658	0,96 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible															BV	1 360	1,98 %	
	15	Loyer et charges locatives															BF	3 179	4,64 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)															BW	332	0,48 %	
	17	Entretien et réparations 239 0,35 %															Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	4 279	6,24 %
	18	Personnel intérimaire 16 0,02 %																		
	19	Petit outillage (11) 692 1,01 %																		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 192 0,28 %																		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 2 710 3,95 %																		
	22	Primes d'assurances 429 0,63 %															Total : Transport et déplacements	BJ	6 441	9,40 %
	23	Frais de véhicules (12) 4 147 6,05 %																		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																		
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 2 294 3,35 %																		
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	8 389				BK	10 166	14,83 %					
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 410	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	367									
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès 979 1,43 %															Total : Frais divers de gestion	BM	4 010	5,85 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 1 269 1,85 %																		
	28	Frais d'actes et de contentieux 20 0,03 %																		
	29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 229 0,33 %																		
30	Autres frais divers de gestion 1 512 2,21 %																			
31	Frais financiers (14)															BN	139	0,20 %		
32	Pertes diverses (15)															BP	21	0,03 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)															BR	38 288	55,85 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

CONSEIL DIVERS

N° SIRET

90 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	34 195	49,88 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	14	0,02 %			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	4 207	6,14 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	38 416	56,04 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG	4	0,01 %			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 099	1,60 %			
		42	Moins-value à court terme				CK	101	0,15 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	2 045	2,98 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale				CT	
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »				CO	
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »				CQ	
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 249	4,74 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	35 167	51,30 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	11 016					
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 517					
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :				CZ	6					
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)				
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)							
	T		X			12 715						
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B			